

Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

A.M. 11-10-2016

M.B. 07-12-2016

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 3°, et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales qui siègent au comité de secteur IX,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Dany BRICHOT, représentant la CSC-Enseignement, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 2. - Monsieur Gaëtan DENDIEVEL, représentant la CSC-Enseignement, est désigné membre suppléant du Conseil d'Administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 3. - Monsieur Pierre MEULENYZER et Monsieur Willy DEMEULEMEESTER, représentants la CGSP-Enseignement, sont désignés membres effectifs du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 4. - Madame Françoise BESANGER et Monsieur Pietro ANTONIADIS, représentants la CGSP-Enseignement, sont désignés membres suppléants du Conseil d'Administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 5. - Monsieur Michel POPIJN, représentant le SLFP-Enseignement, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 6. - Monsieur Michaël PLACE, représentant le SLFP-Enseignement, est désigné membre suppléant du Conseil d'Administration de la Haute Ecole en Hainaut jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 octobre 2016.

Jean-Claude MARCOURT